

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2014

Le vingt-huit octobre deux mille quatorze, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guy FONTANIE, Maire.

Etaient présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. DUVAL Gérard, MOIZAN Gérard maires-adjoints,

Mmes COZIC Bernadette, HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE Géraldine, LEBER Sophie, MARRO Corinne, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline.

MM. CARLIERE Frédéric, DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean Marc, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Etaient excusés absents et ont donné pouvoir :

Mme BELLANGER Nadine pouvoir à M. MOIZAN Gérard,  
M. GERON Michel pouvoir à M. FONTANIE Guy.

Absent(s) : Mme CHEDRU Dominique, M. FLEURY Philippe.

Mme LAVILLE Géraldine est arrivée en cours de séance.

Soit de la première question à la quatrième question

18 membres présents - 2 pouvoirs - 20 votants sur 23 conseillers en exercice.

et de la cinquième question à la fin du conseil

19 membres présents - 2 pouvoirs - 21 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Madame HAUGUEL Stéphanie

Deux auditeurs assistaient aux débats.

Date d'affichage du présent procès-verbal : 31 octobre 2014

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Puis, les questions de l'ordre du jour sont reprises point par point.

*Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.*

Dans un premier temps, les conseillers acceptent la modification de l'ordre du jour.

Est ajoutée la question 7 portée à l'ordre du jour pour information.

### **Question n° 1 : Attribution des indemnités de conseil et de confection de budget au receveur municipal**

Le conseil municipal attribue les indemnités de conseil et de confection de budget à Mme Heuzé Anouchka à 100 %.

### **Question n° 2 : Taxe d'aménagement – prorogation de la délibération précédente limitée dans le temps**

Les élus décident de reconduire la délibération du 22 novembre 2011 de plein droit annuellement. Ainsi la taxe d'aménagement est maintenue à un taux de 3 % sur l'ensemble du territoire de Goderville.

### **Question n° 3 : Autorisation à signature des contrats de bail**

Le conseil municipal délègue à Monsieur le Maire la signature des baux concernant les biens suivants :

- ✓ les six logements Place Godard des Vaux,
- ✓ les quatre logements rue du Hameau Martin,
- ✓ le logement dans l'enceinte sportive,
- ✓ le logement à Bec de Mortagne dans l'enceinte de la station de pompage,
- ✓ les locaux professionnels du Centre Médical.

Concernant le site de la Briqueterie, le conseil municipal se garde le droit de délibérer à chaque mouvement.

*MM. Malo et Joutel sollicitent une information des changements de locataires au travers du compte rendu de municipalité.*

### **Question n° 4 : Demande de subvention pour les travaux à l'église : toiture et mise aux normes pour l'électricité**

**a) – au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015**

**b) – dans le cadre des contrats de proximité et de solidarité lancés par le Département**

Les élus approuvent le projet de travaux de réhabilitation de toiture et d'électricité. Les travaux sont estimés à 103 888.92 € HT pour la toiture et à 37 681.75 € HT pour la mise aux normes électriques. Le plan de financement reprendra une provision de 8 % pour révision de prix et aléas.

M. le Maire est chargé d'élaborer des dossiers de demandes d'aides financières dans le cadre des contrats de proximité et de solidarité mis en place par le Département et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

### **Question n° 5 : Autorisation à signature d'une convention pour un emploi d'avenir**

La proposition de M. Fontanié, Maire tendant au recours à un emploi d'avenir suite au départ en retraite de Monsieur Michel Rabbi, agent contractuel des services techniques est validée par 20 voix. (*M. Malo s'abstient sur cette question*).

Celui-ci est autorisé à signer un contrat de travail dans le cadre de ce dispositif sur une période de trois ans. La convention prendra forme à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

### **Question n° 6 : Constitution de la commission des impôts directs**

Conformément à la réglementation en vigueur, une liste de trente-noms est dressée pour constitution de la commission des impôts directs. Elle sera adressée aux Services Départementaux des Finances Publiques qui désigneront les commissaires titulaires et suppléants.

**Question n° 7 : Signature d'un avenant au contrat AMO avec le SIDESA – Modification du régime de TVA**

M. le Maire rappelle à ses collègues le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage signé avec le SIDESA pour une étude de mise en conformité des réseaux « eaux usées » et « eaux pluviales » des places du centre-bourg. Il les informe du changement de régime de TVA pour ce type de mission.

Les élus présents valident la signature de l'avenant qui en découle.

**Au titre des questions diverses,**

*Monsieur Fontanié invite ses collègues à participer aux cérémonies du 11 novembre. Il fait part d'un probable conseil municipal le mardi 9 décembre. La date reste toutefois à confirmer.*

*Monsieur Duval rappelle la date de remise des récompenses des jardins fleuris. Il souligne la diminution du nombre d'inscrits et souhaite qu'une réflexion soit menée sur la pérennisation du concours.*

*Madame Outurquin fait un point sur la mise en place du conseil municipal d'enfants, projet sur lequel l'équipe enseignante est partie prenante.*

*Le 14 novembre auront lieu dans l'enceinte de l'école les élections des représentants de chaque classe. Seront désignés vingt et un représentants à hauteur de deux par classe. Les classes de CM compteront trois représentants.*

*Le 21 novembre dans la salle des fêtes de la mairie, ces vingt et un représentants seront conviés à procéder à l'élection d'un président et de deux vice-présidents en présence de M. le Maire.*

*Le premier conseil municipal d'enfants se tiendra ultérieurement à une date qui n'est pas encore fixée.*

*Monsieur Malo regrette que l'équipe enseignante ne s'engage de la même manière dans le cadre du jumelage avec la ville de Grignon.*

*Séance levée à 19 h 20.*